

Le jour des propitiations

Lévitique 10, 1 et 2 ; 16

disposés de manière à faire voir que les ordonnances du jour des propitiations étaient des types des voies de Dieu, tant envers l'Église qu'envers Israël

[Écho du témoignage 1862 p. 298-316]

N.B. Les lettres (A) (B) désignent les actes qu'Aaron accomplit, d'abord *alternativement*, et ensuite aussi *simultanément* (*trois fois* en chaque cas), pour sa maison et pour le peuple — point très important à remarquer dans la lecture de ce chapitre.

Lévitique 10

Chute de la sacrificature

Versets 1 et 2

Or, les enfants d'Aaron, Nadab et Abihu, prirent chacun leur encensoir, et y ayant mis du feu, ils mirent dessus du parfum et offrirent devant l'Éternel un feu étranger, ce qu'il ne leur avait point commandé. Et le feu sortit de devant l'Éternel et les dévora, et ils moururent devant l'Éternel.

Lévitique 16

Résultat de la chute ci-dessus

Versets 1 et 2

Or, l'Éternel parla à Moïse après la mort des deux enfants d'Aaron, lorsque s'étant approchés de la présence de l'Éternel, ils moururent. L'Éternel donc dit à Moïse : Parle à Aaron, ton frère, et lui dit qu'il n'entre point en tout temps dans le sanctuaire, au-dedans du voile, devant le propitiatoire qui est sur l'arche, afin qu'il ne meure point, car **je me montrerai dans une nuée sur le propitiatoire.**

Verset 3

Les offrandes pour le péché et pour l'holocauste *choisies*

(A) Aaron et sa maison

Aaron entrera en cette manière dans le sanctuaire : avec un **veau** du troupeau pour le *péché*, et un **bélier** pour *l'holocauste*.

Verset 4

Aaron revêtu des vêtements de lin

Il se revêtira de la sainte *chemise* de lin, ayant mis les *caleçons* de lin sur sa chair, et il se ceindra du *baudrier* de lin et portera la *tiare* de lin qui sont les *saints vêtements*, et il s'en vêtira, après avoir lavé sa chair avec de l'eau.

Verset 5

Les offrandes pour le péché et pour l'holocauste *choisies*

(B) L'assemblée

Et il prendra de l'assemblée des enfants d'Israël **deux** jeunes **boucs** en offrande pour le *péché*, et un **bélier** pour *l'holocauste*.

Verset 6

L'offrande pour le péché présentée

(A) Aaron et sa maison

Puis Aaron offrira son **veau** de l'offrande pour le *péché*, et fera propitiation tant pour lui que pour sa propre maison.

Versets 7 à 10

Les offrandes pour le péché *présentées — le sort jeté*

(B) L'assemblée

Et il prendra les **deux boucs** et les présentera devant l'Éternel à l'entrée du tabernacle d'assignation. Puis Aaron jettera le sort sur les deux boucs ; un sort pour l'Éternel et un sort pour le bouc qui doit être azazel. Et Aaron offrira le bouc sur lequel le sort sera échu pour l'Éternel, et le sacrifiera en offrande pour le *péché* (*pour être égorgé*). Mais le bouc sur lequel le sort sera échu pour être azazel, sera *présenté vivant* devant l'Éternel pour faire propitiation par lui, et on l'enverra au désert pour être azazel.

Versets 11 à 14

L'offrande pour le péché *égorgée — le sang porté avec du parfum en dedans du voile préfigurant l'intercession de Christ pour l'Église maintenant*

(A) Aaron et sa maison

Et Aaron amènera son **veau** en offrande *pour le péché* et fera propitiation pour lui et pour sa maison ; et il égorgera son veau qui est l'offrande pour le péché. Puis il prendra plein un encensoir de la braise du feu qui est sur l'autel devant l'Éternel, et ses pleines paumes de **parfum**, de drogues pulvérisées, et il l'**apportera de la maison dans le voile** ; et il mettra le parfum sur le feu devant l'Éternel, afin que la nuée du parfum couvre le propitiatoire qui est sur le témoignage ; ainsi il ne mourra point. Il prendra aussi du **sang** du veau, et il en fera aspersion avec son doigt au-devant du propitiatoire vers l'orient ; il fera, dis-je, aspersion de ce sang-là sept fois avec son doigt devant le propitiatoire.

Verset 15

L'offrande pour le péché égorgée — le sang porté en dedans du voile préfigurant l'intercession de Christ pour Israël plus tard

(B) L'assemblée

Il égorgera aussi le **bouc** du peuple, qui est l'offrande *pour le péché*, et il **apportera son sang au-dedans du voile**, et fera de son sang comme il a fait du sang du veau, en faisant aspersion vers le propitiatoire, sur le devant du propitiatoire.

Versets 16 et 17

Et il fera expiation pour le **sanctuaire**, le nettoyant des souillures des enfants d'Israël et de leurs fautes selon tous leurs péchés ; et il fera la même chose au **tabernacle d'assignation**, qui demeure avec eux au milieu de leurs souillures. Et personne ne sera au tabernacle d'assignation quand le sacrificateur y entrera pour faire propitiation dans le sanctuaire jusqu'à ce qu'il en sorte et qu'il ait fait propitiation pour **lui-même** et pour sa **maison** et pour toute l'**assemblée d'Israël**.

Versets 18 et 19

L'autel d'or du parfum sanctifié

Puis il sortira vers l'autel qui est devant l'Éternel (voir Ex. 30, 1-10) et fera expiation pour lui ; et prenant du sang du **veau** (pour Aaron et sa maison) et du sang du **bouc** (pour l'assemblée), il le mettra sur les cornes de l'autel, tout à l'entour. Et il fera par sept fois aspersion du sang avec son doigt sur l'autel et le nettoiera et le sanctifiera des souillures des enfants d'Israël.

Versets 20 à 22

Le péché confessé — Le bouc azazel envoyé au désert

Et quand il aura achevé de faire expiation pour le sanctuaire, et pour le tabernacle d'assignation, et pour l'autel, alors il amènera le **bouc vivant** ; et Aaron posant ses deux mains sur la tête du bouc vivant **confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël**, et toutes leurs fautes selon tous leurs péchés, et il les mettra sur la tête du bouc, et l'enverra au désert par un homme exprès. Et le bouc portera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre inhabitable (*litt.* de séparation) ; puis cet homme laissera aller le bouc par le désert.

Versets 23 et 24

Aaron change de vêtements

Et Aaron reviendra au tabernacle d'assignation et **quittera les vêtements de lin** dont il s'était vêtu quand il était entré au sanctuaire, et les posera là. Il lavera aussi sa chair avec de l'eau dans le lieu saint, et se **revêtira de ses vêtements** ; puis étant sorti.

Verset 24

Les offrandes pour l'holocauste égorgées

(A) (B) Aaron, sa maison et l'assemblée

Il offrira son *holocauste* (le **bélier**, voir le v. 3) et l'*holocauste du peuple* (le **bélier**, voir le v. 5) et fera propitiation pour lui et pour le peuple.

Verset 25

La graisse de l'offrande pour le péché brûlée sur l'autel

(A) (B) Aaron, sa maison et l'assemblée

Il fera aussi **fumer sur l'autel la graisse** de l'offrande *pour le péché* (c'est-à-dire du **veau** pour Aaron et sa maison, et du **bouc** pour l'assemblée).

Verset 26

Celui qui a emmené le bouc azazel se lave

Et celui qui aura conduit le **bouc azazel** lavera ses vêtements et sa chair avec de l'eau, puis il rentrera au camp.

Versets 27 et 28

L'offrande pour le péché brûlée hors du camp

(A) (B) Aaron, sa maison et l'assemblée

Mais on tirera hors du camp le **veau** et le **bouc** qui auront été offerts en offrande *pour le péché*, et desquels le sang aura été porté au sanctuaire pour y faire propitiation, et on brûlera au feu leur peau, leur chair et leur fierte (voir Héb. 13, 11, 12). Et celui qui les aura brûlés lavera ses vêtements et sa chair avec de l'eau ; après quoi il rentrera au camp.

Versets 29 à 31

Le jour des propitiations ordonnance perpétuelle — Jour d'affliction et de repos

Et ceci vous sera pour une ordonnance perpétuelle.

Le dixième jour du septième mois (c'est-à-dire *le jour sur lequel tombait l'année du Jubilé, tous les quarante-neuf ans*), **vous affigerez vos âmes** et vous **ne ferez aucune œuvre**, tant celui qui est du pays que l'étranger qui fait son séjour parmi vous. Car en ce jour-là le sacrificeur fera propitiation parmi vous afin de vous nettoyer ; ainsi vous serez nettoyés de tous vos péchés en la présence de l'Éternel. Ce vous sera donc un **sabbat de repos**, et vous affigerez vos âmes ; c'est une ordonnance perpétuelle.

Versets 32 à 34

Les successeurs d'Aaron — Le jour des propitiations célébré « une fois l'an »

Et le sacrificeur qu'on aura oint et qu'on aura consacré pour exercer la sacrifice en la place de son père, fera propitiation, s'étant revêtu des vêtements de lin, qui sont les saints vêtements. Et il fera expiation pour le **saint sanctuaire**, pour le **tabernacle d'assignation**, et pour l'**autel**, et pour les **sacrificateurs**, et pour tout le **peuple de l'assemblée**. Ceci donc vous sera pour une ordonnance perpétuelle, afin de faire propitiation pour les enfants d'Israël de tous leurs péchés **une fois l'an**.

Et on fit comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

Notes explicatives

Note 1 (Lév. 10, 1, 2 ; 16, 1, 2)

La chute de la sacrificature selon l'ordre d'Aaron, pleinement développée en Caïphe, lorsque lui et la nation rejetèrent leur roi, conduisit à l'établissement de la sacrificature de **Christ** qui ne passe point à d'autres. C'est à cause de cela, ce semble, que le péché de Nadab et Abihu est mentionné au commencement du chapitre 16. Cet acte du sacrificeur, offrant du feu étranger, était, *en germe*, la chute de la famille d'Aaron dès le début. Ce fut là ce qui conduisit le Seigneur à établir une nouvelle ordonnance (savoir le grand acte d'expiation accompli en ce jour-là), où, dans les services que faisait Aaron une fois par an, tant *pour lui-même et sa famille* que, dans le même temps, *pour le peuple*, nous discernons *en type* l'acte accompli par Christ une seule fois et pour toujours, tant pour Sa sainte sacrificature, l'**Église** maintenant sur la terre, que pour **Israël**, ci-après.

Remarquez que l'action de Caïphe déchirant ses vêtements [Matt. 26, 65], chose qu'il était absolument défendu de faire au souverain sacrificeur (Lév. 21, 10), a une grande signification. Il fit cela au moment où il accusait le Saint de blasphème, et où, de concert avec les anciens des Juifs, il Le déclara digne de mort. De là, en déchirant ainsi ses vêtements, il montrait, sans en avoir conscience, que la sacrificature lévitique était totalement souillée, *que son office était fini*, et qu'elle allait être remplacée par la sacrificature de Celui qui ne manquera jamais, par lequel nous nous approchons avec une pleine assurance de foi.

Plus on étudiera de près ce chapitre (Lév. 16), et plus on en apercevra clairement la divine ordonnance. On y voit Aaron agissant *alternativement pour sa maison et pour le peuple*, la distinction entre eux étant si soigneusement définie qu'il n'y a jamais de confusion. Tout s'y rapporte au sacrificeur et au peuple, en même temps qu'aux victimes offertes pour chacune de ces deux classes.

Observez aussi que les sacrifices y sont de *deux espèces*, savoir : l'*offrande pour le péché* et l'*holocauste* ; la première représentant Christ « fait péché » pour Son peuple, et à cause de cela abandonné de Dieu sur le bois ; la seconde signifiant les délices que le Père a néanmoins prises dans Son Fils au moment même où Il était chargé de la malédiction pour Son peuple.

Ce qui précède est le point de vue dispensational le plus étendu de ce chapitre. Dans un autre sens plus limité, si on le regarde comme exclusivement juif, il s'applique, sans aucun doute, à la rédemption de la maison d'Aaron et du peuple. Plus tard, c'est sous ce point de vue qu'il est présenté en Lévitique 23, 26 à 32, savoir comme *préfigurant la repentance et le pardon d'Israël*.

Note 2 (v. 3-17)

Dans le choix, la présentation, et la mort des victimes, ainsi que dans l'entrée d'Aaron dans le sanctuaire *alternativement*, comme nous voyons ici pour les sacrificeurs et pour le peuple, nous voyons Christ, la véritable offrande pour le péché, d'abord choisie par Dieu (v. 3-5), ensuite venant en qualité de serviteur obéissant sur la terre (v. 6-10), et enfin donnant Sa vie sur la croix, et alors étant monté au ciel, faisant là intercession, soit pour Son **Église**, soit pour **Israël** (v. 11-15).

Remarquez que c'est avant qu'Aaron soit revêtu (v. 4) des saints vêtements de lin, ce qui le présente comme type de Christ s'avançant pour faire la volonté du Père, que sont choisies les victimes pour lui et pour sa maison (v. 3). Puis après, quand il a revêtu ses vêtements, il choisit les sacrifices pour la congrégation (v. 5). C'est ainsi que, *de toute éternité*, avant que le cours des âges commençât, Christ fut mis à part, afin de mourir pour Son **Église**. Tandis que de l'autre côté, c'est *dans les limites du temps*, après qu'il eut paru sur la terre,

qu'il fut révélé comme Celui qui devait souffrir pour Israël. Cela caractérise certainement l'appel d'Israël et celui de l'Église, l'histoire de l'un étant en connexion avec *le temps*, celle de l'autre étant liée avec l'éternité (voyez Deut. 32, 8 ; Apoc. 13, 8 ; 17, 8).

Cela, il est vrai, peut se montrer plutôt d'une manière *négative* que d'une manière positive. En Éphésiens 1, 4 et 5, il est parlé de l'Église comme élue en Christ avant la fondation du monde, tandis que rien de semblable n'est dit d'Israël, ni de Christ en connexion avec Israël. Il est vrai que les conseils de Dieu sont d'éternité en éternité ; mais sous ce rapport, il y a cependant une différence marquée entre l'aspect sous lequel la vocation de l'Église et celle d'Israël par rapport au *temps* et à l'*éternité*, nous sont présentées dans l'Écriture.

Note 3 (v. 11-17)

Le grand sacrificeur ayant égorgé le sacrifice pour le péché *pour lui et sa maison*, porte le sang de la victime avec du parfum dans le sanctuaire (v. 11-14). Ainsi, Christ, après avoir souffert la mort, être ressuscité et monté au ciel, intercède là pour Son *Église (non pas pour Israël encore)* à la droite de Dieu.

Ensuite, ayant fini son œuvre au-dedans du voile pour lui et sa maison, Aaron s'avance, et entrant une seconde fois dans le sanctuaire, y fait propitiation *pour le peuple* (v. 15). Ainsi, lorsque l'intercession de Christ pour Son Église aura pris fin (celle-ci ayant été enlevée par le Seigneur, 1 Thess. 4, 16-18), Son intercession *pour Israël* commencera. Nous avons là comme un aperçu rapide de la dernière semaine de Daniel, le temps du pouvoir de l'Antichrist, où Christ intercédera pour Son résidu souffrant, noyau de la nation sainte auquel le royaume est destiné, et au milieu duquel Il marchera et agira aussi en esprit.

En connexion avec cela, nous pouvons remarquer Apocalypse 8, 1 à 4, où nous lisons ce qui suit : « Et lorsqu'il (l'Agneau) eut ouvert le septième sceau, il se fit un silence au ciel d'environ une demi-heure. Et je vis les sept anges qui se tenaient devant Dieu, et il leur fut donné sept trompettes. Et un autre ange vint, et se tint devant l'autel, ayant un encensoir d'or, et beaucoup de parfums lui furent donnés pour donner efficace aux prières de tous les saints, sur l'autel d'or qui est devant le trône. Et la fumée des parfums avec les prières des saints monta de la main de l'ange devant Dieu ».

Maintenant, qu'est-ce que cela signifie ? Peut-être est-ce la description symbolique du *commencement de l'intercession pour Israël* après que l'Église a disparu de la terre ; le cri aussi du résidu, auquel répond le jugement du monde méchant, indiqué par l'ange qui jette du feu sur la terre. De plus encore, ce *silence dans le ciel* peut exprimer une *interruption*, une *pause* dans l'intercession de Christ, entre l'ascension de l'Église et l'appel du résidu. Et s'il en est ainsi, nous pouvons penser que ce silence, cette pause, et même l'enlèvement de l'Église, se trouvent en Lévitique 16 dans l'intervalle qui a lieu entre les services d'Aaron pour lui et sa maison aux versets 11 à 14, et ses actes au verset 15 pour l'assemblée d'Israël.

Il est intéressant de remarquer que dans l'intercession d'Aaron pour l'assemblée, il n'est point fait mention de parfum comme lorsqu'il s'agit de lui et de sa maison. Ceci exprime les profondes délices que Christ prend dans Son Église, Son corps élu, l'Épouse, la femme de l'Agneau, plus profondes de beaucoup que celles que Son peuple juif excitera jamais. Il est vrai que la citation ci-dessus, Apocalypse 8, 1 à 4, parle de *parfum*, qui doit toujours accompagner l'intercession de Christ, qu'il soit question de l'Église ou d'Israël. Cependant, comme Lévitique 16 présente un *contraste entre Israël et l'Église*, le fait que le parfum est mentionné dans les versets 11 à 14 et qu'il ne l'est pas au verset 15, a certainement une grande portée.

Remarquez que ce qui est dit aux versets 16 et 17 ne décrit pas un progrès dans l'œuvre d'Aaron, leur but étant simplement de montrer que le sang du veau et celui du bouc servent tous deux pour la purification non

seulement des *sacrificateurs* et du *peuple*, mais aussi pour celle du *sanctuaire*, et que par là les *lieux saints* aussi bien que les *personnes* de la maison d'Aaron et de l'assemblée sont purifiés.

Note 4 (v. 18-19)

L'autel d'or des parfums, symbole du culte, ainsi purifié par le sang du veau pour les *sacrificateurs* et par celui du bouc pour le *peuple*, préfigure la communion dans laquelle l'**Église** et **Israël** par la suite, la première dans le ciel, le dernier sur la terre, donnent gloire à Christ le Sauveur de l'une et de l'autre. L'**Église** a *maintenant*, en esprit, libre accès auprès de Dieu par Son sang ; *plus tard*, le chemin sera par le même sang ouvert pour Israël.

Ce n'est point, remarquez-le, l'autel d'airain des holocaustes, mais l'autel d'or des parfums qui est ici désigné. Cela est évident par Exode 30, 1 à 10. La sanctification de cet autel, soit avant que le bouc azazel soit renvoyé, soit avant qu'Aaron change de vêtements, montre que le résidu juif apprendra le cantique de la rédemption, qu'il s'unira à l'**Église**, alors en haut dans le ciel, pour louer l'Agneau avant qu'Israël, *en tant que nation*, soit accepté — avant que Christ paraisse dans Sa gloire. Comme exemple de cela, dans Apocalypse 14, 1 à 5, les cent quarante-quatre mille qui se tiennent avec l'Agneau sur la montagne de Sion, qui ont été préalablement scellés pour la bénédiction sur *la terre* (7, 1-8) apprennent leur cantique, d'autres qui sont *dans les cieux*; non qu'on puisse dire que ces autres qui sont entendus jouant de *leurs harpes* sont *l'Église*, mais à tout événement, il est clair que leur place est *en haut* et qu'ils s'unissent à l'**Église** pour célébrer l'Agneau.

Note 5 (v. 20-22)

Azazel, ou le bouc émissaire, lâché dans le désert, chargé des péchés du peuple, exprime la parfaite déclaration que Christ fait publiquement à la vue du ciel et de la terre, que les péchés de toute la maison d'Israël sont pardonnés, qu'Israël est en même temps reconnu de nouveau comme le peuple de Dieu. Le bouc qui a été tué, dont le sang été porté par Aaron dans le sanctuaire, montre simplement le Seigneur mourant pour Israël ; tandis que de l'autre côté, le bouc azazel présente Celui qui mourut comme de nouveau vivant d'entre les morts, et maintenant, après l'écoulement des temps de dispersion et de tristesse, abolissant les péchés de Son peuple (Dan. 9, 24). C'est ainsi que les grandes doctrines fondamentales de la mort et de la résurrection de Christ répandant Son sang, et de l'application que le Saint Esprit fait ensuite de ce sang, sont enseignées par le moyen de ces deux boucs mystiques.

Note 6 (v. 23, 24)

Ces vêtements-ci d'Aaron, emphatiquement nommés « ses vêtements », étaient, semblerait-il, ceux qui étaient faits « *pour gloire et pour ornement* » (Ex. 28, 2) et qui lui appartenaient d'une manière spéciale, comme souverain sacrificateur. Ici, ils sont en contraste avec les saints vêtements de lin nommés plus haut, qu'il portait exclusivement quand il avait affaire avec le péché ; nommément, lorsqu'il offrait les sacrifices pour le péché. Quand cette partie de son œuvre est terminée, il en change, et il sort revêtu de ceux qui font de lui un type de **Christ dans Sa gloire**. Ainsi revêtu comme nous le voyons, il offre l'holocauste, expression, non pas de Dieu visitant le péché sur la personne bénie de Jésus, mais des délices du Père dans l'œuvre de rédemption du Fils. C'est une chose bénie de voir que les vêtements des sacrificateurs, fils d'Aaron, quoique plus simples et moins précieux de beaucoup que ceux d'Aaron, étaient faits aussi comme les siens, *pour gloire et pour ornement* (Ex. 28, 40) — type précieux de l'unité de Christ et de Son **Église** dans cette espérance qui leur est réservée à tous deux dans le royaume.

Note 7 (v. 24, 25)

Jusqu'ici, tous les sacrifices étaient *pour le péché*, expression de Christ portant la colère de Dieu sur la croix. Maintenant, les *holocaustes* (savoir les *deux bœufs*, ainsi que la *graisse* du veau et du bouc), expression des délices infinies de Dieu dans Son Fils, résument les sacrifices de ce jour mystique. Remarquez que « la *graisse* », quoique partie des animaux offerts pour le *péché*, était néanmoins, en elle-même, un *holocauste*, une expression parfaite et bénie de la perfection intrinsèque et de l'excellence de Christ, montrant que Celui qui portait la colère de Dieu était dans le même moment, « *une bonne odeur à l'Éternel* » (Lév. 1, 9).

Note 8 (v. 26-28)

Christ ayant pleinement accompli l'œuvre de propitiation, ayant été *fait péché* pour Son peuple, apparaîtra une seconde fois *sans péché* (sans imputation de péché) à salut (Héb. 9, 28). C'est pourquoi, comme type de cela, nous avons déjà vu au verset 24 le grand sacrificeur se lavant dans le lieu saint, revêtant ses vêtements de gloire et ensuite sortant. Ainsi, maintenant aussi, aux versets 26 et 28, expression de la même vérité bénie, nous voyons celui qui a emmené le bouc azazel au désert et celui aussi qui brûle hors du camp les sacrifices pour le péché, lavant leurs vêtements, lavant leur chair dans l'eau, et ensuite rentrant de nouveau au camp.

Note 9 (v. 29-31)

En Lévitique 23, où le jour des propitiations se trouve à la fin du chapitre, il est fait allusion seulement à *cette dernière partie de l'ordonnance* qui parle de l'affliction des âmes du peuple et de la cessation de toute œuvre. Il n'y est pas fait la moindre mention des services lévitiques qui sont si minutieusement décrits ici. La raison de cette différence semble être que, quoique le but de Lévitique 23, aussi bien que celui du chapitre que nous examinons, soit d'exposer les voies dispensationnelles du Seigneur depuis le commencement jusqu'à la fin, le jour des propitiations y est considéré *sous un seul aspect* et employé pour un seul dessein, savoir pour signaler le temps dans l'histoire du monde où Israël se repentira. Pour compléter le tableau de la dispensation juive que présente ce chapitre, il ne fallait pas davantage que cette partie spéciale de l'ordonnance où est préfigurée cette repentance, et où le peuple est présenté comme affligeant son âme en ce jour de rédemption. Cela est un nouvel exemple de l'harmonie que l'Écriture présente toujours, de l'ordre et de la beauté qu'on peut remarquer dans les voies de Dieu avec Son peuple.

Note 10 (v. 32-34)

« *Une fois l'an* », il se faisait ainsi propitiation pour les enfants d'Israël. De même Christ a été offert *une fois* pour porter les péchés de plusieurs, et (comme nous le voyons préfiguré dans ce magnifique chapitre), *Il apparaîtra une seconde fois sans péché à salut, à ceux qui l'attendent* (Héb. 9, 28). Nous avons là un sommaire de tout ce qui était purifié dans ce jour d'expiation, savoir, le *saint sanctuaire*, le *tabernacle d'assignation*, l'*autel d'or*, les *sacrificateurs* et le *peuple* (tant les *lieux* que les *personnes*). *Ainsi Christ*, ayant fait la paix par le sang de Sa croix, ne finira pas Son œuvre jusqu'à ce qu'il ait réconcilié à Dieu toutes les choses qui sont sur la terre ou dans le ciel. Voyez Éphésiens 1, 10 ; Colossiens 1, 20.

Combien douces et expressives sont les dernières paroles de ce chapitre : « **On fit comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse** ». Ainsi, à l'ordre de Moïse, Aaron obéit. De même, Christ, serviteur obéissant,

ayant terminé l'œuvre qui Lui avait été donnée à faire sur la terre, ne se reposera pas qu'il n'ait accompli tout le dessein de Dieu en rédemption.